



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-052-2025-04

PUBLIÉ LE 23 AVRIL 2025

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / SREA

IDF-2025-04-18-00011 - Arrêté préfectoral **??** fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions et comités professionnels présidés par le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, couvrant les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne **??** (1 page)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / mission suivi des organismes constructeurs

IDF-2025-04-14-00015 - Arrêté portant d'agrément en maîtrise d'ouvrage d'insertion de l'Association Centre du Logement des Jeunes Travailleurs, Étudiants et Stagiaires (2 pages)

Page 5

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île
de France

IDF-2025-04-18-00011

Arrêté préfectoral
fixant la liste des organisations syndicales
d'exploitants agricoles à vocation générale
habilitées à siéger dans les commissions et
comités professionnels présidés par le Préfet de
la région d'Île-de-France, Préfet de Paris,
couvrant les départements de Paris, des
Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du
Val-de-Marne



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral

fixant la liste des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale habilitées à siéger dans les commissions et comités professionnels présidés par le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, couvrant les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite

Vu la loi n°99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole modifiée, notamment son article 2;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 514-37 ;

Considérant les résultats de la dernière élection des membres de la chambre d'agriculture de région Île-de-France (scrutin clos le 31 janvier 2025) ;

Considérant le fonctionnement indépendant, régulier et effectif depuis au moins cinq ans des syndicats mentionnés à l'article premier ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France

ARRÊTE

Article 1^{er}. Sont habilitées à siéger dans les commissions et comités professionnels interdépartementaux présidés par le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, couvrant les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, les organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale suivantes :

- La fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France (FDSEA Île-de-France),
- Jeunes Agriculteurs de l'Île-de-France Ouest,
- La coordination rurale Couronne Parisienne,
- La confédération paysanne Île-de-France.

Article 2. La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques et la Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france).

Fait à Paris, le 18 avril 2025

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,

SIGNE

Marc GUILLAUME

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2025-04-14-00015

Arrêté portant d'agrément en maîtrise d'ouvrage
d'insertion de l'Association Centre du Logement
des Jeunes Travailleurs, Étudiants et Stagiaires



Arrêté

Agrément en maîtrise d'ouvrage d'insertion de l'Association Centre du Logement des Jeunes Travailleurs, Étudiants et Stagiaires

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.365-2, L.365-5, R.365-2, R.365-5 et R.365-6-1 ;

Vu le décret du 21 avril 1966, reconnaissant le statut d'association loi 1901 au Centre du Logement des Jeunes Travailleurs, Étudiants et Stagiaires ;

Vu le décret du 17 juin 2019, approuvant les statuts de l'Association Centre du Logement des Jeunes Travailleurs, Étudiants et Stagiaires ;

Vu la délibération du 16 décembre 2024 du conseil d'administration de l'Association Centre du Logement des Jeunes Travailleurs, Étudiants et Stagiaires sollicitant l'agrément en maîtrise d'ouvrage d'insertion ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2019, donnant agrément en Intermédiation Locative et Gestion Locative Sociale au Centre du Logement des Jeunes Travailleurs, Étudiants et Stagiaires ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2019, donnant agrément en Ingénierie Sociale, Financière et Technique au Centre du Logement des Jeunes Travailleurs, Étudiants et Stagiaires ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Association Centre du Logement des Jeunes Travailleurs, Étudiants et Stagiaires du 7 novembre 2024 et son annexe ;

Vu l'avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement de la région d'Île-de-France du 24 février 2025 ;

Considérant que l'instruction des pièces versées au dossier n'appelle aucune observation ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement,

ARRÊTE

Article 1er : Il est délivré à l'Association Centre du Logement des Jeunes Travailleurs, Étudiants et Stagiaires, dont le siège social est situé au 140 rue du Chevaleret, 75013 Paris, un agrément en maîtrise d'ouvrage d'insertion portant sur le territoire de l'Île-de-France.

Article 2 : La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de la région d'Île-de-France) de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/..

Fait à Paris le 14/04/2025

Le Préfet de la région d'Île-de-France,

Préfet de Paris

SIGNÉ

Marc GUILLAUME